

WMB COMPANY

Règlement d'évaluation

« Développer la visibilité de son activité web grâce aux actions
de marketing digital »

Janvier 2022

RÈGLEMENT D'ÉVALUATION DE LA CERTIFICATION « DEVELOPPER LA VISIBILITE DE SON ACTIVITE WEB GRACE AUX ACTIONS DE MARKETING DIGITAL »

SOMMAIRE :

| | |
|---|---|
| 1- PROPOS INTRODUCTIF | 2 |
| 2- SYSTEME ET PROCESS DE GENERATION DE LA CERTIFICATION | 2 |
| 3- LES PREREQUIS A LA CERTIFICATION..... | 2 |
| 4- LES VOIES D'ACCES..... | 2 |
| 5- LES MISSIONS DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES EPREUVES | 2 |
| 6- LES MODALITES D'INFORMATION ET DE CONVOCATION DU CANDIDAT | 4 |
| 7- LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE CERTIFICATION | 4 |
| 8- LA DESCRIPTION DES MODALITES DE TRAITEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS, DANS LE CADRE DU RESEAU DE PARTENAIRES | 5 |
| 9- LA DESCRIPTION DES MODALITES DE REGULATION DES PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT A LA CERTIFICATION | 6 |
| 10- LES AMENAGEMENTS POUR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP | 7 |
| 11- LA COMMUNICATION DES RESULTATS AUX CANDIDATS | 8 |
| 12- LE PROCESSUS DE RATTRAPAGE | 8 |
| 13- LES MODALITES DE DELIVRANCE MATERIELLE DE LA CERTIFICATION | 9 |
| 14- LES VOIES DE RECOURS | 9 |
| 15- DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PAR LES PARTENAIRES | 9 |

1- PROPOS INTRODUCTIF

En tant que certificateur, nous nous engageons à contrôler la régularité de l'évaluation impliquant ainsi un certain nombre de procédures à appliquer par le certificateur et l'ensemble des partenaires habilités.

Ainsi, chacun d'entre eux devra respecter les réglementations et processus suivants :

2- SYSTEME ET PROCESS DE GENERATION DE LA CERTIFICATION

La certification se déroulant sous la forme d'un test en ligne automatisé régi par des algorithmes validant les réponses correctes, aucun jury n'est constitué. Ce système permet entre autres d'avoir le même niveau de tolérance pour tous et des critères d'évaluation identiques à chacun, conduisant ainsi à une équité standardisée et linéaire de l'évaluation.

Des tests unitaires (tests end to end) permettent de s'assurer du bon fonctionnement continu des algorithmes. En cas d'anomalie, le scénario décrit à l'article 8 du présent règlement est enclenché.

3- LES PREREQUIS A LA CERTIFICATION

Les candidats à la certification peuvent être en cours de formation dans le domaine marketing digital, à condition de détenir au minima un niveau Bac+2.

Il peut également s'agir de professionnels déjà en activité depuis au moins un an, ayant exercé ou exerçant un des métiers du marketing digital.

Que le candidat soit en formation ou en activité professionnelle, il doit nécessairement avoir acquis un niveau minimum de compétences en marketing digital équivalent à un Bac+2. En-deçà de ce niveau, il est considéré que le candidat ne dispose pas d'un niveau professionnel permettant de prétendre à la certification de ses compétences.

4- LES VOIES D'ACCES

Un candidat à la certification pourra se présenter par une des voies suivantes :

- Formation sous statut d'étudiant, minima de niveau Bac+2 et liée aux métiers visés (formation initiale) ;
- Après un parcours de formation continue nécessairement lié aux métiers visés ;
- Par candidature individuelle ;
- Par reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

5- LES MISSIONS DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES EPREUVES

Un responsable de l'organisation des épreuves doit obligatoirement être désigné par le Partenaire habilité dûment renseigné dans le formulaire d'habilitation. Ci-dessous sont présentés les missions du responsable de l'organisation des épreuves :

5.1 En amont de l'évaluation

Le responsable s'engage à vérifier et contrôler que les prérequis susmentionnés au passage de la certification sont validés par chaque candidat. Il devra ensuite s'assurer du processus suivant :

- Créer la session sur la plateforme app.tridan.tech ;
- Inviter les candidats convoqués à la session depuis la plateforme entraînant l'envoi automatique d'une convocation ;
- Anticiper et prévoir le cas échéant les aménagements possibles pour un candidat en situation de handicap ;
- Au plus tard le jour du passage de la certification, contrôler les conditions techniques et matérielles pour s'assurer d'un environnement propice au passage de la certification ;
- Accueillir les candidats invités et les candidats libres, en présentiel ou en distanciel, au moins 15 minutes avant le début de la session ;
- Contrôler l'identité des candidats présents et la confirmer sur la plateforme entraînant le droit d'accès à l'évaluation pour le candidat ;
- Lire à haute voix la charte aux candidats avant le début du test.

5.2 Pendant l'évaluation

Le responsable s'engage et s'assure des bonnes conditions de passation de la certification, notamment en respectant les réglementations suivantes :

- Démarrer l'évaluation depuis la plateforme, entraînant ainsi le début du test pour l'ensemble des candidats présents et validés.
- Surveiller le déroulement de la session jusqu'à la fin de celle-ci afin de s'assurer qu'aucun candidat n'ait recours à la triche ;
- S'assurer de la continuité des bonnes conditions de passation de l'épreuve ;
- Porter assistance à un candidat rencontrant un problème technique.

5.3 En aval de l'évaluation

Le responsable doit s'assurer que tous les candidats ont pu recevoir leurs résultats. Il se doit également de compléter le questionnaire de satisfaction de la dite session afin de nous faire parvenir ses retours.

6 - LES MODALITES D'INFORMATION ET DE CONVOCATION DU CANDIDAT

Les informations concernant les compétences évaluées par le projet de certification, le nombre de questions, la durée du test, les modalités d'inscription et de passage de la certification sont accessibles au candidat depuis le site www.tridan.tech. De plus, ce présent règlement d'évaluation est rendu public et est donc à la disposition des candidats.

Le candidat inscrit à une session reçoit automatiquement un mail contenant une convocation, précisant notamment les modalités de passage et comportant un QR code. Le candidat est ainsi informé du lieu de passage de la certification, de la date et de l'horaire de la session, des documents justificatifs à fournir pour la vérification de l'identité et pour la validation d'un aménagement pour un candidat en situation de handicap ainsi que des étapes à suivre pour accéder au test le jour J. Cette convocation est également accessible et téléchargeable depuis l'espace « Mes Sessions de tests » du candidat.

Elle sera à présenter, sous format papier ou numérique, avant le début de la session et lors de la vérification des justificatifs par le Responsable de l'organisation de la session.

7 - LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE CERTIFICATION

7.1 Accueil des candidats

Les candidats sont accueillis par le centre agréé (voir charte du réseau) physiquement, ou par visio conférence s'il s'agit d'une session en distanciel.

Dans les deux cas, le candidat doit présenter à l'examineur sa convocation ainsi qu'une pièce d'identité, sans quoi il se verra refuser l'accès au passage de la certification. Dans le cas d'une session en distanciel, il est impératif que l'identité soit contrôlée par visio-conférence et que le candidat garde allumée sa caméra.

7.2 Démarrage de l'épreuve

Après vérification des convocations et des pièces d'identité et de toute autre pièce justificative, l'examineur doit lire à voix haute la charte du test, expliquant notamment le déroulé du test, les compétences évaluées et les typologies de questions ainsi que les aménagements possibles pour les candidats en situation de handicap. Cette charte s'affiche également sur l'écran des

candidats. Après la lecture de cette charte, l'examineur démarre manuellement le test simultanément pour l'ensemble des candidats présents et validés.

7.3 Déroulement de l'épreuve

Une fois le test démarré par l'examineur, les candidats accèdent à leur 1ère question et le chronomètre se déclenche. Le test et son chronomètre démarrent simultanément pour tous les candidats.

Un candidat en retard est autorisé à rejoindre la session d'examen, dans une limite de 10 minutes de retard. Cependant, il disposera du temps restant uniquement. L'heure de fin du test sera la même pour tous les candidats (hormis les candidats disposant d'un tiers-temps supplémentaire).

Au-delà de 10 minutes, le candidat en retard peut accéder au test en décalé via la création d'une nouvelle session si les conditions d'examen peuvent être respectées (disponibilité de la salle, disponibilité de l'examineur...)

A partir de ce moment, ils disposent de 75 minutes pour répondre à 180 questions. Ils ont la possibilité à tous moments de revenir sur des questions précédentes et de modifier leur réponse.

Afin d'éviter les tentatives de triche, tous les candidats ont les mêmes questions, mais celles-ci ne s'affichent pas sur leur écran dans le même ordre pour chacun d'eux. De même, les réponses s'affichent dans un ordre aléatoire.

Lorsqu'un candidat considère avoir terminé son test, il clique sur « Terminer le test ». Il ne pourra alors plus revoir les questions du test, ni modifier ses réponses.

Le test se terminera automatiquement si le temps imparti est écoulé.

Lorsque les 75 minutes sont écoulées, les candidats ne peuvent poursuivre ou revenir sur leur test.

8 - LA DESCRIPTION DES MODALITES DE TRAITEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE CADRE DU RESEAU DE PARTENAIRES

WMB Company réalise des visites-conseils auprès des organismes membres du réseau de partenaires Tridan. Ces visites ont pour objectif de contrôler le respect de l'application de ce présent règlement d'évaluation et du règlement du réseau.

Un compte-rendu est rédigé lors de chaque visite par le visiteur-conseil et signé par les deux parties. Il comprend entre autres :

> la vérification de l'application des règles enseignées lors de la formation, à savoir contrôle sur :

- Vérification des prérequis ;
- Procédure de passation des tests ;
- Conditions de passation ;
- Vérification des identités ;
- Lecture des règles de déroulement des évaluations ;

> le reporting des dysfonctionnements observés

> Les recommandations par le visiteur-conseils stipulées pour rectifier les anomalies.

Si des dysfonctionnements sont observés lors d'une visite-conseils, soit une autre visite-conseils sera rapidement organisée afin de vérifier la rectification des anomalies, soit le partenaire apporte la preuve du traitement et de la résolution du ou des dysfonctionnements mineurs identifiés qui sera joint au compte-rendu de la visite-conseils.

Le Conseil de surveillance de la qualité examine ensuite le compte-rendu. Il pourra décider, en cas de manquement répété au règlement, de prendre des mesures qui s'imposent, celles-ci pouvant aller jusqu'à l'exclusion du réseau de partenaires et donc l'interdiction à organiser des sessions de passage de la certification.

9 - LA DESCRIPTION DES MODALITES DE REGULATION DES PROCESSUS D'EVALUATION MENANT A LA CERTIFICATION

Le conseil de perfectionnement et pédagogique évalue le processus de passage de la certification. Cela permet de s'assurer que le processus est conforme au fonctionnement défini initialement et de prévoir une régulation du processus en cas de non-conformité.

Cette évaluation est notamment basée sur les retours terrains des bénéficiaires et des partenaires. Elle s'appuie sur :

- La gestion des réclamations et des dysfonctionnements. Tout dysfonctionnement constaté lors de la session de tests est traité dans les plus brefs délais par :
 - Le partenaire, si le dysfonctionnement lui est dû, par exemple dans le cas d'une mauvaise qualité de connexion au réseau internet, ou d'un problème technique intervenant sur du matériel fourni par le partenaire ;

- WMB Company, dans le cas d'un dysfonctionnement technique, directement lié à la plateforme. WMB Company s'engage à faire tout son possible pour résoudre le problème dans les plus brefs délais afin que le ou les candidats concernés puissent reprendre le cours de son évaluation rapidement. Si la résolution du dysfonctionnement requiert davantage de temps, WMB Company s'engage à mettre tout en œuvre pour apporter une solution dans les 72h afin qu'une nouvelle session puisse être organisée en remplacement de la précédente.

Les anomalies affectant les conditions de déroulement de la session constatées par un candidat ou par un examinateur sont signalées immédiatement au responsable de l'organisation de la session. Si l'anomalie concerne un grand nombre de candidats, le responsable de l'organisation de la session peut prononcer l'annulation de la session par décision motivée.

A la suite d'un dysfonctionnement, le conseil de perfectionnement et pédagogique se réunit afin de renforcer le dispositif et ainsi limiter au maximum la reproduction de l'anomalie.

- L'analyse de la satisfaction des bénéficiaires : chaque candidat reçoit, à l'issue du passage de la certification, un questionnaire portant notamment sur les modalités de passage de la certification. Ces questionnaires sont étudiés par le conseil de perfectionnement et pédagogique.
- L'analyse des taux de réussite et d'insertion des bénéficiaires, à travers l'enquête annuelle relative au devenir professionnel des candidats.
- La prise en compte des avis des partenaires : nous recueillons l'avis de nos partenaires, au moyen d'un questionnaire envoyé à l'issue d'une session, afin d'améliorer si besoin est les modalités d'organisation et de passage de la certification.

10 - LES AMENAGEMENTS POUR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles sont :

- Une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, sans dépasser le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles. Cette majoration peut être allongée en cas de situation exceptionnelle, sur demande motivée du médecin désigné ;
- L'agrandissement de la police de la plateforme et de l'affichage des médias ;

- Un aménagement des conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques ou humaines) : lecture des questions, des propositions de réponses et de la description des médias le cas échéant, par un examinateur désigné.

Ces aménagements peuvent être activés sur demande du candidat ou du partenaire et après vérification des pièces justificatives par le partenaire, qui en vérifiera le bien-fondé.

11 - LA COMMUNICATION DES RESULTATS AUX CANDIDATS

Lorsqu'un candidat clique sur « Terminer le test », les réponses du candidat sont analysées par l'algorithme et les résultats sont automatiquement calculés et vérifiés. Cette opération peut prendre jusqu'à 30 secondes. A l'issue du calcul et des vérifications, le candidat accède à l'ensemble de ses résultats depuis son espace « Mon Profil » et peut télécharger son parchemin.

Un candidat à la certification « Développer la visibilité de son activité web grâce aux actions de marketing digital » obtient une note sur un total de 1000 points. Cette note est associée à un niveau de compétences parmi les 6 niveaux proposés (Débutant, Espoir, Junior, Avancé, Confirmé, Expert). Chaque niveau est caractérisé par un degré d'autonomie et des recommandations pour passer au niveau supérieur.

Le score minimum pour se voir délivrer la certification est fixé à 550 (niveau junior). En-deçà de ce score, le candidat reçoit une simple attestation de niveau.

En plus du score, le candidat reçoit un radar global de ses compétences, ainsi qu'un radar par compétence, détaillant ainsi les sous-compétences évaluées, et un rapport détaillé précisant le degré d'acquisition du candidat pour chaque acquis évalué. Tous ces éléments sont consultables et téléchargeables par le candidat depuis l'espace « Mon Profil » de son compte.

12 - LE PROCESSUS DE RATTRAPAGE

Il n'est pas prévu de processus de rattrapage.

Cependant, n'est pas exclue la possibilité de se présenter à nouveau à la certification via une nouvelle inscription, notamment afin d'obtenir un niveau supérieur au test.

13 - LES MODALITES DE DELIVRANCE MATERIELLE DE LA CERTIFICATION

La certification étant délivrée à partir d'un score supérieur ou égal à 550, le candidat reçoit alors un parchemin par email, à l'issue de son test. Ce parchemin est également consultable et téléchargeable depuis l'espace « Mon Profil » du candidat.

Tout candidat ayant obtenu un score inférieur à 550 se voit recevoir une attestation de niveau. Celle-ci est aussi envoyée par email au candidat ainsi que consultable et téléchargeable depuis l'espace « Mon Profil » du candidat.

14 - LES VOIES DE RECOURS

Le candidat dispose de deux voies de recours en cas de litige, à savoir :

- La voie de recours privilégiée représente une négociation entre le candidat et WMB Company, ou entre le partenaire et WMB Company après avoir décrit précisément la cause du litige. En fonction de la nature du litige, WMB Company, le partenaire ou le candidat se réserve le droit de demander des justificatifs. Une décision sera rendue par le Président de WMB Company sous un délai de 15 jours maximum et par mail avec accusé de réception ;
- En cas de non-résolution du litige à l'amiable, un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

15 - DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PAR LES PARTENAIRES

La procédure complète de vérification de la mise en œuvre du dispositif par les partenaires, également mentionnée à l'article 7, est détaillée dans le Règlement intérieur pour le réseau, remis à chaque partenaire du réseau Tridan.



WMB Company
Capital 100.380 €
Allée du 9 novembre 1989
Z.A. de la Garde - Bât 2
49240 Avrillé
RCS Angers : 878.721.596